

PISA : les petites astuces pour choisir 3.500 élèves

● PISA, cette grande enquête qui, tous les trois ans, évalue les jeunes de 15 ans (dans 65 pays) en maths, sciences et lecture... et dont les résultats font régulièrement passer des nuits blanches à nos responsables.

On choisit pour l'instant les 500.000 élèves qui vont participer à l'édition 2015 et le député Dimitri Legasse (PS) s'étonne car « une école de l'enseignement professionnel spécialisé de type 3 a été sélectionnée (...) Vu que c'est une école pour enfants ayant des difficultés, qu'ils n'ont pas de cours de sciences et qu'une partie conséquente de ces élèves ne sait pas lire, je me demande pourquoi elle a été choisie ». Bonne question : comment choisit-on les 3.500 enfants belges qui participent à ces épreuves ? « On sélectionne des écoles, puis, à l'intérieur

d'elles des élèves de 15 ans », lui a répondu la ministre de l'Éducation. Joëlle Milquet explique la procédure : on forme d'abord des groupes d'écoles (type d'enseignement, niveaux d'étude, filières). On procède ensuite à un classement des écoles au sein de chacun des groupes selon de nouveaux critères : le taux de retard, le réseau et le... pourcentage de filles (ce der-

nier critère n'intervenant que pour le qualifiant). On tire ensuite au sort un certain nombre d'écoles dans cet échantillonnage. Dans la seconde étape, chacune des écoles sélectionnées communique la liste de tous ses élèves de 15 ans. Un logiciel sélectionne ensuite 35 élèves (par établissement) de manière aléatoire.

« La composition de l'échantillon reflète fidèlement celle de la population scolaire, avec cependant deux petites différences : il y a un peu moins d'élèves de l'enseignement spécialisé et de celui en alternance (formation générale combinée à la pratique professionnelle) (...) Si l'on teste les élèves de 15 ans de certaines formes du spécialisé, c'est parce que dans d'autres pays, ces élèves sont intégrés dans l'ordinaire. »

CONFIDENTIEL

Une fois les résultats connus (un an après le test !), les écoles recevront uniquement leurs résultats qu'elles pourront comparer à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au nom d'une stricte politique de confidentialité, pas question de leur transmettre les résultats des autres, ni ceux, individuels, de leurs élèves. ■

D.SW.